



PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION DES ZONES (PAZ)

Plan de secteur 3/7 - Vissoie/Mayoux/Les Morands

ECHELLE 1:2'000 // AD // 14.10.2024

Version officielle

Décision du Conseil municipal, en date du:

Le Président Le Secrétaire
David Melly Grégoire Epiney

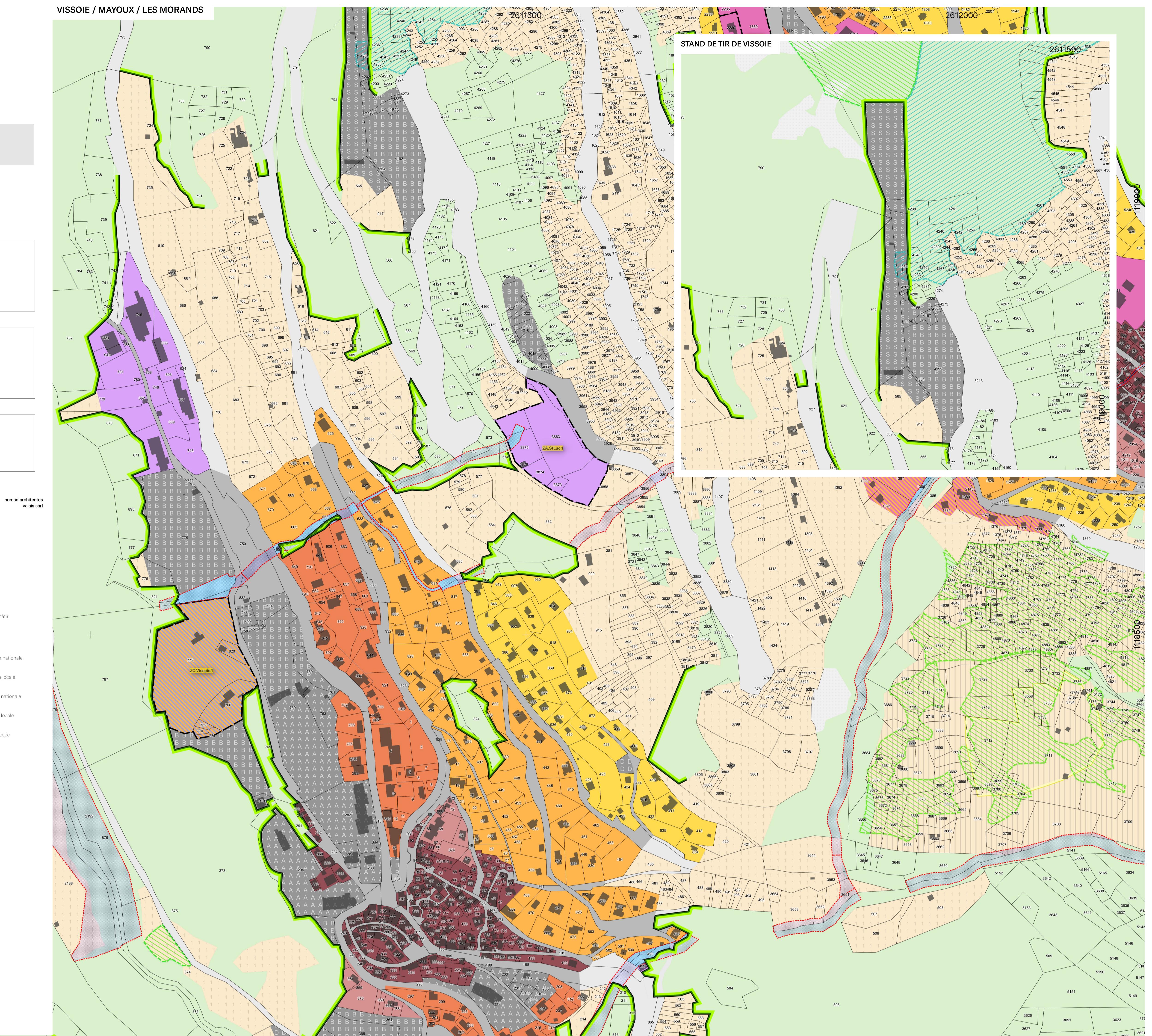
Approbation par l'Assemblée primaire, en date du:

Le Président Le Secrétaire
David Melly Grégoire Epiney

Homologation par le Conseil d'Etat, en date du:

Le Président Le Secrétaire
David Melly Grégoire Epiney

rue de la marguerite 16 | 027 527 75 71
1950 Sion | info@nomad-vs.ch



LÉGENDE

Zones à bâtir
Zone vieux village
Zone extension village
Zone d'habitation haute densité
Zone d'habitation moyenne densité
Zone d'habitation basse densité
Zone artisanale
Zones de constructions et d'installations publiques
Zone d'activités touristiques 1
Zone d'activités touristiques 2 (RIS)
Zone camping résidentiel
Zone de transport à l'intérieur des zones à bâtir
Zone mixte de valorisation de matériaux et artisanale

Zones agricoles
Zone agricole 1
Zone agricole 2
Zone agricole protégée
Zone agricole spéciale

Autres zones
Zone des eaux et des rives
Zone de transport à l'extérieur des zones à bâtir
Zone d'affectation différenciée
Aire forestière (à titre indicatif)
Zone d'activités sportives et récréatives
Zone de camping/passage
Zone de dépôt/valorisation/extraction de matériaux
Zone incoupe
Zone de protection de la nature d'importance nationale

0

100

200 m

